



<https://latribunelibre.com/emploi/responsable-operationnel-directeur-ass-dep-de-seine-saint-denis-93-f-h>

Responsable Opérationnel / Directeur – Ass Dép de Seine-Saint-Denis (93) F/H

Description

MISSION

Le Responsable Opérationnel (F/H) est le garant, aux côtés du Président de l'Association du bon fonctionnement au quotidien de la structure. Il/elle anime les équipes et prend en charge la gestion des aspects administratifs, financiers, juridiques, logistiques et RH, en étroite collaboration avec l'équipe de gouvernance bénévole, principalement avec le responsable départemental (F/H) (Président.e de l'Association), dont il/elle dépend hiérarchiquement.

Pour mener à bien sa mission, il/elle collabore avec la Délégation Régionale dont relève l'Association Départementale afin de déployer les processus, outils et orientations proposés par l'Association Nationale. Il/elle peut être amené.e à travailler avec les équipes du siège de l'Association Nationale dans la mise en œuvre de ses missions.

Il travaillera en liens particulièrement étroits avec les équipes de bénévoles.

RESPONSABILITÉS PRINCIPALES

Vie associative :

- Contribue à la définition, à la mise en œuvre et au déploiement du projet associatif départemental
- Organise et participe à la mise en place des temps forts de l'Association (lancement de campagne, collecte nationale, assemblée générale, etc.)
- Veille au bon fonctionnement des instances et participe en tant qu'invité.e

Gestion opérationnelle de l'Association :

- Contribue à l'instruction des dossiers de demandes de subventions et au développement des actions de recherche de fonds et de dons
- Contribue à l'élaboration et au suivi du budget
- Assure le bon fonctionnement des moyens généraux
- Veille au respect des règles d'hygiènes, de sécurité et de droit du travail
- Supervise l'équipe salariée en place
- Supervise les processus RH

Animation et soutien des équipes bénévoles :

- Participe au développement des équipes bénévoles et à la coordination de l'information

Organisme employeur

Les Restaurants du Cœur

Type de poste

Temps plein

Secteur

FORMATION
D'ADULTES

CONTINUE

Lieu du poste

93078, VILLEPINTE, VILLEPINTE,
France

Salaire de base

55000 € - **Salaire de base**
60000 €

Date de publication

26 septembre 2025 à 13:12

Valide jusqu'au

26.10.2025

- Pilote la gestion des projets nécessaires au bon développement des activités
- Accompagne et soutient les bénévoles dans la mise en œuvre de leurs missions

Relations institutionnelles et partenariales :

- Contribue à la fidélisation et au développement des partenariats au niveau local
- Facilite les relations institutionnelles avec les élus locaux
- Participe à l'élaboration des messages politiques de l'Association
- Représente selon les besoins l'Association Départementale

Qualifications

PROFIL RECHERCHÉ

Formation, connaissance et expérience :

- Formation supérieure de niveau Bac +5 (IEP, Droit, Administration des organisations, Management de l'ESS, etc.)
- Expérience confirmée dans un poste à responsabilité (association, institution, entreprise...), avec une dimension managériale et stratégique
- Bonne connaissance du monde associatif et des enjeux liés au travail avec des bénévoles
- Connaissance des politiques et dispositifs publics en matière d'insertion et d'accompagnement social

Compétences et savoir-être :

- Adhésion aux valeurs de l'Association
- Compétences en gestion
- Sens de la pédagogie
- Esprit d'équipe
- aisance relationnelle et excellente capacité d'analyse et de synthèse
- Pilotage de projets
- Maîtrise des processus RH
- Connaissance des institutions françaises, en particulier du fonctionnement des collectivités locales
- Maîtrise du Pack Office et des outils bureautiques

ADHÉSION AUX ASPECTS PRATIQUES

- Poste en CDI
- CCN Insertion – emploi repère Directeur
- Forfait 218 jours
- Congés : 5 semaines de congés payés + RTT
- **Localisation** : Villepinte (accès difficile par les TC)

- Rémunération annuelle brute : 55 000 € – 60 000 €
- Mutuelle, transports, tickets restaurants
- Prise en charge d'indemnités kilométriques en cas de déplacement professionnel